

VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU: 12 octobre 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise
LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence—HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

1.2. OBJET: « Régie des Quartiers d'ANDENNE » A.S.B.L.

Désignation d'une représentante communale supplémentaire au Conseil d'administration

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20 \S 1^{er}, L1122-26 \S 1^{er}, L1122-30 et L1122-34 \S 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Décret wallon du 15 mai 2003 relatif aux organismes à finalité sociale qui dispose que les Régies des quartiers associent sociétés de logement de service public, communes et C.P.A.S., agences immobilières sociales et partenaires sociaux du champ d'action territorial concerné ;

Vu le Décret du 9 janvier 2014 destiné à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des organismes privés agréés par la Région wallonne ;

Considérant que la Ville d'ANDENNE est membre fondateur de l'association sans but lucratif la « *Régie des quartiers d'ANDENNE* », créée en juin 2010 ;

Vu les statuts de ladite association ;

Vu le courrier du 24 septembre 2020 de l'A.S.B.L. « Régie des quartiers d'ANDENNE » invitant la Ville à procéder à la désignation d'une représentante supplémentaire au sein du conseil d'administration de la Régie des quartiers pour respecter le Décret du 9 janvier 2014 précité ;

Sur proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Madame Carole LAPORTE, Coordinatrice adjointe des services de Cohésion sociale, est désignée pour représenter la Ville d'ANDENNE au Conseil d'administration de l'A.S.B.L. « Régie des quartiers d'ANDENNE ».

Article 2

Cette désignation est valable pour la durée de la législature sans préjudice cependant du droit du Conseil communal, fondé sur l'article L1122-34, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de la retirer à tout moment.

Article 3

La présente résolution sera notifiée, d'une part, à la représentante précitée et, d'autre part, à l'A.S.B.L. « *Régie des quartiers d'ANDENNE* », Site du Bois des Dames, 35/1 à 5300 ANDENNE.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERALE,

R. GOSSIAUX C. EERDEKENS